

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 28 mars 2017

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Institut Régional du Travail Social de Franche-Comté, Amphithéâtre Claude Nicolas Ledoux, 1 rue Alfred de Vigny à BESANÇON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h45

Etaient présents :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; BESANCON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOROWIK Roger ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DEVESEA Cyril ; DUCHEZEAU Pascal ; FALCINELLA Béatrice ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LEGAIN Olivier ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MAURICE Yves ; POISSENOT Danielle ; POUJET Yannick ; ROCHDI Karima ; THIEBAUT Catherine ; VAN HELLE Gérard suppléant de WANLIN Sylvie ; VIGNOT Anne ; VOUGNON Bernard suppléant de BARTHELET Catherine ;
C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; EDME Philippe ; MONIOTTE Jacques ; PROST Jean-Paul ; QUETE Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : MORALES Roland ;

Etaient excusés :

C.A.G.B : AVIS André ; BARATI-AYMONIER Sorour suppléant de STHAL Rémi ; BARTHELET Catherine ; CURIE Pascal ; FELICE Alain ; HUOT Daniel ; JASSEY Michel suppléant de ORY Gilles ; LAIDIE Franck ; LETHIER Michel ; LINDECKER Cédric ; LOYAT Michel ; MAILLOT Elsa ; MICHEL Carine suppléant de POUJET Yannick ; MORTON Thierry suppléant LEMERCIER Myriam ; PREONI Claude ; STHAL Rémi ; TAILLARD Fabrice ;
C.C.L.L : MAMET Gérard ;
C.C.V.M : BERGER Joël ; MARCHAL François ;

Secrétaire de séance : BOUSSET Jean-Marc

Procuration de vote :

Mandants : FAIVRE Sarah ; HUOT Daniel ; LINDECKER Cédric ; MAILLOT Elsa ; MAMET Gérard ; MARCHAL François ; STHAL Rémi ; TAILLARD Fabrice ;
Mandataires : EDME Philippe ; LOPEZ François ; POUJET Yannick ; BIZE Thibaut ; DAUDEY Pierre ; MORALES Roland ; CAULET Claudine ; JAVAUX Thomas

Objet : Marches et conventions relatifs à la filière co-compostage des déchets verts

MARCHES ET CONVENTIONS RELATIFS A LA FILIERE CO-COMPOSTAGE DES DECHETS VERTS

Rapporteur : Madame Claudine CAULET, Vice-Présidente

Près de 8000 déchets verts apportés en déchetterie sont valorisés par co-compostage par des agriculteurs. Cette filière nécessite la coordination d'une quarantaine d'intervenants lors des différentes étapes : rangement des plates-formes, broyage des déchets verts, transport du broyat, retournement des andains,

Il est nécessaire de mettre à jour les modalités administratives et financières qui lient le SYBERT à l'ensemble de ces prestataires et partenaires, par le biais de marchés ou de conventions

1. RAPPEL DE LA FILIERE CO-COMPOSTAGE

Le SYBERT valorise environ 8 000 tonnes de déchets verts apportés en déchetterie par co-compostage avec des effluents d'élevage. Depuis 2010, 8 déchetteries ont été équipées d'une plateforme de stockage des déchets verts, pour permettre aux usagers de les déposer en vrac. Lorsque les plates formes sont pleines, une tournée de broyage est organisée avec un prestataire de service.

Le broyat est ensuite transporté jusqu'au champ de l'agriculteur, où celui-ci le mélange avec ses propres effluents d'élevage et forme un andain. Cet andain fait ensuite l'objet de 4 retournements par une « retourneuse » d'andain. Un prélèvement de compost est réalisé entre le 5ème et 6ème mois et envoyé à un laboratoire d'analyses.

2. TRANSPORT DU BROYAT SUR LES PARCELLES AGRICOLES

Jusqu'à aujourd'hui, le transport du broyat était assuré par des agriculteurs dans le cadre d'une convention. Cependant, cette prestation s'inscrit dans le champ de la concurrence et il est donc nécessaire de procéder à une consultation. Au regard du montant et le souhait de mettre en place des marchés pluriannuels (durée : 1 an, reconductible 2 fois), il est proposé de lancer une consultation dans le cadre de la procédure en appel d'offres ouvert.

Il est prévu un allotissement par secteur géographique (1 déchetterie = 1 lot). Cette décision fait l'objet d'une délibération distincte.

3. RETOURNEMENT DES ANDAINS

Après constitution des andains par les agriculteurs sur leur parcelle, les andains font l'objet de 4 retournements, étalés sur 4 mois, avant une période de maturation d'environ 2 mois. Le retournement des andains est réalisé depuis 2011 par la CUMA des Nobles Pratiques, située à Amancey.

L'enveloppe prévisionnelle de ces prestations est estimée à 15 000 €/an.

Il est proposé de poursuivre la collaboration avec la CUMA des Nobles Pratiques jusqu'au 31 décembre 2017.

4. ANALYSES DE COMPOST

Le SYBERT s'est engagé auprès des agriculteurs à réaliser un prélèvement de compost sur chaque andain. Ce prélèvement est transmis à un laboratoire d'analyses en vue de vérifier sa qualité agronomique ainsi que son innocuité (métaux lourds). Les résultats de laboratoire font ensuite l'objet d'une interprétation par la Chambre d'Agriculture qu'elle transmet à l'agriculteur avec ses conseils pour l'épandage.

a. Consultation pour les analyses de compost en laboratoire

Il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation simplifiée (MAPA) pour les analyses de compost en laboratoire. L'enveloppe prévisionnelle est estimée à 10 000 € HT/an.

Le lancement de la consultation et l'attribution des marchés correspondants s'inscrit dans le cadre des délégations de signature de Mme la Présidente.

b. Partenariat avec la Chambre d'Agriculture

Une convention a été signée en juin 2011 entre la Chambre d'Agriculture du Doubs et le SYBERT ; elle fixe les modalités d'intervention de la Chambre à titre gratuit dans la filière co-compostage :

- interprétation des résultats d'analyses de compost et son envoi à l'agriculteur concerné
- intervention lors des réunions avec les agriculteurs, présentation des bilans.

A l'unanimité le Comité Syndical se prononce favorablement sur :

- les modalités de réalisation des prestations de transport des déchets verts broyés sur les parcelles agricoles dans le cadre de marchés publics dont les consultations sont à lancer et font objet d'une autre délibération,

- le lancement d'une nouvelle consultation pour les analyses des prélèvements de compost dans les andains de co-compostage selon la procédure de marché dite adaptée (MAPA) dans le cadre des délégations de Mme la Présidente,

- la poursuite de la collaboration avec la CUMA Des Nobles Pratiques pour le retournement des andains et l'autorisation donnée à Mme la Présidente ou son représentant de signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Préfecture du Doubs

Reçu le - 5 AVR. 2017



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Délibération du Comité Syndical du mardi 28 mars 2017

SYBERT (Syndicat Mixte de Besançon et sa Région pour le Traitement des Déchets)